



Dow AgroSciences

Herbicide Pixxaro™ A

with ARYLEX™ ACTIVE

| | | |
|-------|---|-----------|
| GRUPE | 4 | HERBICIDE |
|-------|---|-----------|

EN VENTE POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET L'INTERIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DANS L'EST DU CANADA

Pixxaro A est un herbicide sélectif utilisé pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, y compris la stellaire moyenne, le gaillet gratteron, l'ortie royale, le kochia à balais, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge et la renouée liseron dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver et l'orge de printemps.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: halauxifen, présente sous forme d'ester méthylique 16,25 g/L
fluroxypyr, présent sous forme d'ester de 1-méthylheptyle 250 g/L
Concentré émulsifiable

**AVERTISSEMENT IRRITANTE POUR LES YEUX ET LA PEAU
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

NO. D'HOMOLOGATION 31303 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1 litre - vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.

2400, 215-2nd Street SW
Calgary, Alberta
T2P 1M4
1-800-667-3852

®™ Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Irrite les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau. Sensibilisant potentiel de la peau.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée de travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

En tout temps : Porter des vêtements propres avec des manches longues et un pantalon long, des chaussures et des chaussettes.

Durant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations : Porter des gants résistants aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Après la pulvérisation ou à la fin de la journée : Prendre une douche immédiatement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Enlever les vêtements contaminés à la fin de la période de travail puis les ranger et les laver à part de tout autre vêtement avec de l'eau chaude et du détergent avant de les remettre.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit contient des matières actives et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans les contenants d'origine dans un endroit sûr, sec et chauffé. Ne pas contaminer les semences, les plantes, les engrais ni d'autres pesticides. Ne pas contaminer la nourriture, les denrées alimentaires ni les réserves d'eau domestique. Si les contenants sont endommagés ou si un déversement survient, se servir du produit immédiatement ou contenir le déversement avec des matières absorbantes puis éliminer.

Pour éviter toute contamination, ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

INFORMATION GÉNÉRALE

Le Pixxaro A est un herbicide sélectif pour la suppression en postlevée de mauvaises herbes à feuilles larges annuelles difficiles à éliminer comme la stellaire moyenne, le gaillet gratteron, l'ortie royale, le kochia à balais, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge et la renouée liseron dans les cultures de blé de printemps (y compris le blé dur), le blé d'hiver et l'orge de printemps (sans contre-ensemencement de légumineuses). L'herbicide Pixxaro A est mélangé à l'eau et appliqué en tant que pulvérisation générale uniforme, soit par application terrestre ou aérienne. Il est non corrosif, inflammable et non volatil.

On doit appliquer l'herbicide Pixxaro A tôt en post-levée, aux pousses principales de mauvaises herbes à feuilles larges en croissance active. Des conditions de croissance chaudes et humides favorisent la croissance de mauvaises herbes et augmentent l'action de l'herbicide Pixxaro A en permettant une absorption foliaire et un contact maximum. Une température froide ou une sécheresse peut amener l'endurcissement des mauvaises herbes ; il est alors possible qu'elles ne soient pas réprimées ou supprimées efficacement et qu'une repousse survienne. Pour des résultats optimaux, assurer une couverture complète des mauvaises herbes ciblées. Voir la section « MODE D'EMPLOI » de cette étiquette pour plus de détails.

MODE D'ACTION

Le Pixxaro A est un herbicide systémique de type auxine qui se déplace à l'intérieur de la plante pour supprimer les tissus exposés et souterrains de la plante. Ce produit supprime les mauvaises herbes en dérégulant les schèmes de croissance normaux de la plante. Les symptômes des mauvaises herbes comprennent l'épinastie (tosion des tiges) et le gonflement des noeuds.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Plantes sensibles

Ne pas appliquer l'herbicide Pixxaro A directement sur, ou le laisser entrer en contact direct avec des cultures sensibles ou des plantes utiles, y compris la luzerne, les haricots comestibles, les lins, les fleurs et les plantes ornementales, les lentilles, la laitue, les pois, les pommes de terre, les radis, le soya, les betteraves sucrées, les tournesols, les tomates ou le tabac.

Sites non ciblés

Ne pas appliquer lorsque la proximité des cultures sensibles (p. ex., le lin et les légumineuses) ou d'autres plantes à conserver aura probablement pour résultat une exposition à la pulvérisation ou à la dérive de pulvérisation. Voir la section « RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT » de cette étiquette.

Rotation de culture

Les champs ayant été traités à l'herbicide Pixxaro A peuvent être ensemencés après un minimum de 10 mois en blé de printemps, en orge de printemps, en avoine, en canola, en maïs, en soja, en tournesol, en lin, en pois en plein champ, en pomme de terre (à l'exception des pommes de terre de semence), en moutarde, en luzerne, en haricots secs (*Phaseolus vulgaris* espèces, y compris pinto, les reins et les types blancs) et en fléole des prés ou aménagés en jachère d'été. On peut planter des lentilles 22 mois après l'application de l'herbicide Pixxaro A. On peut planter de seigle d'automne et de blé d'hiver 3 mois après l'application de l'herbicide Pixxaro.

Mélanges en réservoir

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou www.dowagro.ca pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation de mélanges en cuve qui ne figurent pas sur cette étiquette ou qui ne sont pas spécifiquement recommandés par Dow AgroSciences Canada Inc.

Précautions touchant l'équipement de pulvérisation

Ne pas appliquer à travers tout type de système d'irrigation.

Pour éviter la dérive:

1. Utiliser des buses à volume élevée et des gouttelettes plus grosses.
2. Utiliser des pressions faibles (de 200 à 275 kPa).
3. Utiliser 100 L/ha de solution pulvérisable.
4. Effectuer la pulvérisation lorsque la vitesse du vent est de 15 km/h ou moins.
5. N'effectuer de traitement localisé qu'avec une rampe calibrée pour éviter une sur-application.

Instructions de Nettoyage du Pulvérisateur

Pour éviter des dommages aux plantes utiles, laver à fond l'équipement utilisé pour appliquer ce produit avant de le réutiliser ou de s'en servir pour appliquer d'autres produits chimiques.

1. Immédiatement après la pulvérisation, vider le réservoir. Toute contamination de l'extérieur de l'équipement de pulvérisation doit être nettoyée à l'eau propre.
2. Premier rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis remplir le réservoir avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Agiter et faire circuler durant 15 minutes, puis rincer à travers la rampe et les buses.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.
3. Deuxième rinçage:
 - Remplir le réservoir d'eau propre.
 - Ajouter du All Clear Spray Tank Decontaminator selon les recommandations du fabricant, tout en remplissant le réservoir d'eau propre.
 - Agiter puis rincer brièvement la rampe et les tuyaux avec la solution de nettoyage. Finir de remplir avec de l'eau pour s'assurer que le réservoir est plein. Laisser agir durant 15 minutes en agitant. Vider le réservoir de la solution à travers les tuyaux. Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Si c'est possible, laisser la solution reposer dans le réservoir du pulvérisateur et dans les rampes pour une durée prolongée, toute la nuit si possible.
 - Après avoir rincé la rampe et les tuyaux, vider le réservoir complètement.
 - Enlever les buses et tous les tamis principaux des filtres et des buses pour les laver séparément avec un agent de nettoyage ou une solution d'ammoniaque (100 mL dans 10 L d'eau).
4. Troisième rinçage:
 - Rincer l'intérieur du réservoir à l'eau propre puis rincer à travers les rampes et les tuyaux avec une quantité d'eau d'au moins le dixième du volume du réservoir.
 - Enlever les capuchons d'extrémité ou les soupapes à bille ouverte au bout de chaque section de rampe et rincer la solution à travers les extrémités de rampe pour s'assurer qu'il n'y a pas de solution emprisonnée entre l'extrémité de la rampe et les buses.
 - Vider le réservoir complètement.

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec un agent chloré de blanchiment. Un tel mélange libère un gaz sentant le chlore et le moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement dans un endroit encloué.

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTE L'ÉTIQUETTE AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES. NE PAS APPLIQUER SUR DES CULTURES AVEC CONTRE-ENSEMENCEMENT DE LÉGUMINEUSES.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes nuisibles aquatiques. NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

MÉTHODES D'APPLICATION

(1) Application terrestre

Au moyen d'équipement terrestre, appliquer l'herbicide Pixxaro A comme traitement généralisé au taux recommandé tel que spécifiquement indiqué dans la section MODE D'EMPLOI de cette étiquette.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE.S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

(2) Application aérienne

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur cette étiquette. **Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.**

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes de positionnement global électroniques (GPS).

Application par pulvérisation aérienne

NE PAS appliquer par calme plat ni quand les vents soufflent en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site de traitement. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que celles de la classification grossière de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, la longueur occupée par les buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef développé par le comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes. Éviter la dérive sur le site d'application. L'interaction de plusieurs facteurs tels que l'équipement et la température déterminent le potentiel de dérive. Les utilisateurs doivent envisager tous ces facteurs pour prendre leurs décisions. Les buses doivent toujours pointer vers l'arrière parallèlement à l'écoulement d'air et ne jamais pointer vers le bas sur un angle de plus de 45 degrés.

HERBICIDE PIXXARO A UTILISÉ SEUL

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver et orge de printemps

Directives d'application pour pulvérisateur agricole

Pour le blé de printemps (y compris le blé dur) et l'orge de printemps, appliquer l'herbicide Pixxaro A au taux recommandé par hectare dans 50-200 L d'eau par hectare. Ajouter du Turbocharge (ou un adjuvant homologue équivalent) à 0,5% v/v. Appliquer sur l'orge de printemps et le blé de printemps en croissance active à partir du stade de une feuille jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire.

Pour le blé d'hiver, appliquer l'herbicide Pixxaro A au taux recommandé par hectare dans 50-200 L d'eau par hectare. Ajouter du Turbocharge (ou un adjuvant homologue équivalent) à 0,5% v/v. Appliquer sur le blé d'hiver en croissance active à partir du stade de 3 feuilles jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire.

Voir les espèces de mauvaises herbes supprimées à la section « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Pixxaro A utilisé seul ». Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Directives d'application pour pulvérisation aérienne

Appliquer l'herbicide Pixxaro A au taux recommandé par hectare dans au moins 30 L d'eau par hectare. Ajouter du Turbocharge (ou un adjuvant homologue équivalent) à 0,5% v/v. Voir les espèces de mauvaises herbes supprimées à la section « Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Pixxaro A utilisé seul ». Appliquer sur l'orge de printemps et le blé de printemps en croissance active à partir du stade de une feuille jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer sur le blé d'hiver à partir du stade de 3 feuilles jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis.

Périodes d'application

Appliquer sur les mauvaises herbes au stade de 1-8 feuilles, à moins d'indication contraire. Des conditions extrêmes comme une sécheresse ou une température près du point de congélation avant, au moment de, ou après l'application peuvent nuire à la suppression des mauvaises herbes et augmenter les risques de dommages à la culture à tous les stades de croissance. Seules les mauvaises herbes levées au moment du traitement seront supprimées. Un feuillage mouillé au moment de l'application peut diminuer la suppression. Si la culture est basse et que les mauvaises herbes sont nombreuses, la suppression peut être réduite.

L'herbicide Pixxaro A résiste à la pluie 1 heure après l'application.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Pixxaro A utilisé seul à raison de 308 mL/ha (stade de 1-8 feuilles, sauf indication contraire, y compris les biotypes résistants au Groupe 2)

Mauvaises herbes supprimées:

| | |
|---|--|
| luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de hauteur) | chénopode blanc |
| renouée liseron | espèces de morelle, (y compris morelle noire de l'est, poilue et à trois fleurs, jusqu'au stade de 6 feuilles) |
| stellaire moyenne | amarante à racine rouge |
| gaillet gratteron (stade de 1-9 verticilles) | petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles)* |
| lin spontané (jusqu'à 15 cm de hauteur) | mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6 feuilles) |
| vergerette du Canada (jusqu'à 15 cm de hauteur)* | bourse-à-pasteur (jusqu'à boulonnage et 20 cm de hauteur) |
| sagesse-des-chirurgiens (jusqu'au stade de 8 feuilles et 8 cm de hauteur) | érodium cicutaire (jusqu'au stade de 8 feuilles) |
| grande herbe à poux (jusqu'au stade de 8 feuilles)* | abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles) |
| ortie royale | |
| kochia à balais (jusqu'à 15 cm de hauteur) | |

Mauvaises herbes réprimées:

moutarde des champs (stade de 1-4 feuilles, jusqu'à 10 cm de hauteur)
laiteron potager (jusqu'au stade de 5 feuilles)

*Y compris les biotypes résistants au Groupe 2 et 9

Instructions pour le mélange avec l'herbicide Pixxaro A utilisé seul

1. Remplir d'eau la moitié du réservoir de pulvérisation.
2. Commencer l'agitation.
3. Ajouter la quantité requise de l'herbicide Pixxaro A.
4. Mettre dans le réservoir de pulvérisation suffisamment d'eau pour pulvériser 30-200 L de mélange par hectare.
5. Ajouter le Turbocharge comme dernier ingrédient au taux de 0,5 % v/v (5 L par 1000 L de volume de pulvérisation).
6. Suivre les directives et les précautions indiquées ci-dessus, surtout en cas d'application près de cultures sensibles (p. ex. le lin et les légumineuses).
7. Suivre les directives de nettoyage du pulvérisateur.

Intervalle pré-récolte/pacage

- Le bétail peut paître dans les cultures traitées 7 jours après l'application.
- Délai avant récolte : 60 jours après l'application.
- Délai avant coupe de la culture traitée pour foin ou ensilage : 21 jours après l'application.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE PIXXARO A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE PIXXARO A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION

1. Commencer à remplir le réservoir du pulvérisateur avec de l'eau propre, puis activer l'agitateur. **L'agitation doit se poursuivre durant toute la procédure de mélange et de pulvérisation.**
2. S'il est prévu d'utiliser un produit d'association qui supprime les graminées annuelles, l'ajouter maintenant. Agiter durant 2-3 minutes.
3. Lorsque le pulvérisateur est à moitié rempli d'eau, ajouter l'herbicide Pixxaro A et agiter durant 2-3 minutes.

4. S'il est prévu d'utiliser du MCPA Ester ou du Curtail M, les ajouter ensuite. Agiter durant 2-3 minutes.
5. Ajouter le Turbocharge à 0,5 % v/v ou l'adjuvant indiqué dans les tableaux ci-dessous pour le produit de suppression de graminées annuelles.
6. Agiter pendant 1 à 2 minutes avant d'ajouter le reste de l'eau puis maintenir une agitation constante.
7. Après toute interruption de la pulvérisation, agiter à fond avant de continuer à pulvériser.
8. **Utiliser la suspension pulvérisable aussitôt qu'elle est préparée.**

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – L'HERBICIDE PIXXARO A + HERBICIDE MCPA ESTER

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver, orge de printemps

Directives d'application par pulvérisateur agricole

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide Pixxaro A à raison de 583-700 mL/ha mélangé en réservoir à 600 g e.a./L d'herbicide MCPA ester dans 50–200 L d'eau par hectare. Appliquer sur le blé ou l'orge de printemps en croissance active au stade de 3 feuilles jusqu'avant l'apparition de la feuille paniculaire. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Directives d'application pour pulvérisation aérienne

Appliquer le taux recommandé de l'herbicide Pixxaro A par hectare mélange en réservoir au MCPA ester (600 g e.a./L) à raison de 583-700 mL/ha dans au moins 30 L d'eau par hectare, pour utilisation dans le blé de printemps (y compris le blé dur) et l'orge de printemps seulement.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide Pixxaro A à raison de 308 mL/ha + MCPA ester (600 g e.a./L) à 583-700 mL/ha (jusqu'à 10 cm de hauteur ou de diamètre, sauf indication contraire, y compris les biotypes résistants au Groupe 2)

Mauvaises herbes supprimées:

| | |
|---|--|
| luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de hauteur) | espèces de morelle, (y compris morelle noire de l'est, poilue et à trois fleurs, jusqu'au stade de 6 feuilles) |
| renouée liseron (1-8 feuilles) | amarante à racine rouge (1-8 feuilles)* |
| bardane (avant le stade de 4 feuilles) | plantain majeur |
| canola spontané (1-8 feuilles) | laitue scariole |
| stellaire moyenne (1-8 feuilles) | petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles)** |
| gaillet gratteron (1-9 verticilles) | herbe à poux |
| lampourde glouteron | mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6 feuilles) |
| lin spontané (jusqu'à 15 cm de hauteur) | bourse-à-pasteur (jusqu'à boulonnage et 20 cm de hauteur) |
| vergerette du Canada (jusqu'à 15 cm de hauteur)** | laiteron potager (jusqu'au stade de 4 feuilles) |
| sagesse-des-chirurgiens | tabouret des champs |
| ortie royale (1-8 feuilles) | érodium ciculaire (jusqu'au stade de 8 feuilles) |
| grande herbe à poux (jusqu'au stade de 8 feuilles) ** | abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles) |
| kochia à balais (jusqu'à 15 cm de hauteur) | vesce |
| chénopode blanc (1-8 feuilles) | radis sauvage |
| neslie paniculée | tournesol sauvage (annuel) |
| moutarde des champs | |

Mauvaises herbes réprimées:

pissenlit (semis et rosettes hivernantes jusqu'à 30 cm de diamètre)
 prêle des champs (jusqu'à 15 cm in de hauteur)
 renouée (renouée scabre, renouée persicaire) *

laiteron des champs (jusqu'au stade de 6 feuilles)
chardon des champs (jusqu'à boulochage et 30 cm de hauteur)

*Pour une suppression plus efficace de grandes mauvaises herbes et/ou de graves infestations,
utiliser les taux de 700 mL/ha de MCPA
**Y compris les biotypes résistants au Groupe 2 et 9

Instructions pour le mélange

Voir les Instructions pour le mélange HERBICIDE PIXXARO A + HERBICIDE MCPA ESTER dans la section intitulée MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE PIXXARO A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION.

Note : Lorsqu'on mélange en réservoir l'herbicide Pixxaro A + le MCPA, un adjuvant n'est pas requis.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – HERBICIDE PIXXARO A + CURTAIL M

Cultures homologuées

Blé de printemps (y compris le blé dur), blé d'hiver, orge de printemps

Directives d'application par pulvérisateur agricole

Pour supprimer un large éventail de mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide Pixxaro A mélangé en réservoir avec le Curtail M à raison de 1,5 L/ha dans 100 L d'eau par hectare. Appliquer sur le blé ou l'orge de printemps en croissance active au stade de 3 feuilles jusqu'à avant l'apparition de la feuille paniculaire. Seules les mauvaises herbes émergées au moment du traitement seront supprimées. Les résultats sont meilleurs lorsque les applications sont effectuées sur des mauvaises herbes au stade de semis. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimés par l'herbicide Pixxaro A à raison de 308 mL/ha + Curtail M à 1,5 L/ha (jusqu'à 10 cm de hauteur ou de diamètre, sauf indication contraire)

Mauvaises herbes supprimées:

| | |
|--|---|
| luzerne spontanée (jusqu'à 25 cm de hauteur) | amarante à racine rouge (1-8 feuilles) plantain (parties épigées) |
| renouée liseron (1-8 feuilles) | laitue scariole |
| bardane | radis sauvage |
| canola spontané (1-8 feuilles) | petite herbe à poux (jusqu'au stade de 6 feuilles)* |
| stellaire moyenne (1-8 feuilles) | mauve à feuilles rondes (jusqu'au stade de 6 feuilles) |
| gaillet gratteron (1-9 verticilles) | bourse-à-pasteur (jusqu'à boulochage et 20 cm de hauteur) |
| lampourde glouteron | laiteron potager (jusqu'au stade de 4 feuilles) |
| prêle des champs (parties épigées) | tabouret des champs |
| lin spontané (jusqu'à 15 cm de hauteur) | érodium cicutaire (jusqu'au stade de 8 feuilles) |
| vergerette du Canada (jusqu'à 15 cm de hauteur)* | tournesol annuel |
| sagesse-des-chirurgiens | tournesol spontané |
| grande herbe à poux (jusqu'au stade de 8 feuilles)* | chardon des champs (jusqu'à 15 cm de hauteur) |
| ortie royale (1-8 feuilles) | abutilon (jusqu'au stade de 5 feuilles) |
| kochia à balais (jusqu'à 15 cm de hauteur) | vesce |
| chénopode blanc (1-8 feuilles) | |
| neslie paniculée | |
| moutarde des champs | |
| espèces de morelle, (y compris morelle noire de l'est, poilue et à trois fleurs, jusqu'au stade de 6 feuilles) | |

Mauvaises herbes réprimées :

prêle des champs (jusqu'à 15 cm in de hauteur)
laiteron des champs (jusqu'au stade de 6 feuilles)

♦Y compris les biotypes résistants au Groupe 2 et 9

Instructions pour le mélange

Voir les Instructions pour le mélange HERBICIDE PIXXARO A + CURTAIL M dans la section intitulée MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE PIXXARO A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION.

Note : Lorsqu'on mélange en réservoir l'herbicide Pixxaro A + le Curtail M, un adjuvant n'est pas requis.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR – HERBICIDE PIXXARO A + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES -- POUR UTILISATION SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE (sauf que le Puma¹²⁰ Super ou le Puma Advance qui peut-être utilisé sur le blé de printemps et l'orge de printemps dans l'est du Canada).

Pour supprimer les graminées annuelles (voir le tableau ci-dessous), mélanger en réservoir l'herbicide Pixxaro A aux graminicides suivants. Se référer au tableau ci-dessus pour connaître les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées avec l'herbicide Pixxaro A. Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, restrictions et limitations de pâturage pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits

Mélanges en réservoir de l'herbicide Pixxaro A pour la suppression de graminée annuelles

| Produit d'association | Cultures homologuées | Taux de l'herbicide | Taux de l'adjuvant | Mauvaises herbes additionnelles supprimées |
|---------------------------|--|---------------------|--|--|
| Simplicity GoDRI | blé de printemps, blé dur, blé d'hiver | 70 g/ha | Agral 90, AgSurf ou Surf 92 à 0,25 v/v | folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, sétaire verte, brome des toits |
| Simplicity | blé de printemps, blé dur | 500 mL/ha | Agral 90, AgSurf ou Surf 92 à 0,25 v/v | folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, sétaire verte, brome des toits |
| Liquid Achieve™ SC | blé de printemps, blé dur, orge de printemps | 0,5 L/ha | Turbocharge à 0,5 % v/v | folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, ivraie de Perse |
| Axial 100 EC | blé de printemps, orge de printemps | 0,6 L/ha | Adigor à 0,7 L/ha | folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet |
| Axial Herbicide | blé de printemps, orge de printemps | 1200 mL/ha | Aucun requis | folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet |
| Horizon 240EC* | blé de printemps, blé dur | 0,23 L/ha | Score à 0,8 % v/v | folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée |

| | | | | |
|-------------------------|--|-------------|----------------------------------|--|
| Horizon NG | blé de printemps, blé dur | 0,93 L/ha | Aucun requis | folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée |
| Puma 120 Super** | blé de printemps, blé dur, orge de printemps | 0,77 L/ha | Aucun requis | folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq |
| Puma Advance | blé de printemps, blé dur, orge de printemps | 1,02 L/ha | Aucun requis | folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq |
| Everest 2.0*** | blé de printemps, blé dur | 36-72 mL/ha | Ag-Surf ou Agral 90 à 0,25 % v/v | folle avoine, sétaire verte, avoine cultivée spontanée, renouée scabre, moutarde sauvage bourse-à-pasteur, tabouret des champs, canola spontané**** Consulter l'étiquette de l'Everest 2.0 pour l'information sur les taux |
| Traxos Herbicide | blé de printemps, blé dur | 1,2 L/ha | Aucun requis | folle avoine, sétaire verte, sétaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet, ivraie de Perse |

*Horizon 240EC peut être remplacé par un produit équivalent qui fournit 56 g i.a./ha de clodinafop-propargyl au taux d'utilisation de l'étiquette.

**Puma 120 Super peut être remplacé par un produit équivalent qui fournit 92 g i.a./ha de fénoxaprop-P-éthyl

***Everest 2.0 peut être remplacé par un produit équivalent qui fournit 15-30 g i.a./ha de flucarbazone-sodium

****Ne supprime pas le canola spontané tolérant à l'imidazolinone (variétés Clearfield)

Instructions pour le mélange

Voir les Instructions pour le mélange HERBICIDE PIXXARO A + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES dans la section intitulée MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE PIXXARO A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE PIXXARO A + MCPA ESTER OU CURTAIL M + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES

| Produit d'association | Cultures homologuées | Taux de l'herbicide | Taux de l'adjuvant | Mauvaises herbes additionnelles supprimées |
|-------------------------|--|---------------------|--|--|
| Simplicity GoDRI | blé de printemps, blé dur, blé d'hiver | 70 g/ha | Agral 90, AgSurf ou Surf 92 à 0,25 v/v | folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, sétaire verte, brome des toits |
| Simplicity | blé de printemps, blé dur | 500 mL/ha | Agral 90, AgSurf ou Surf 92 à 0,25 v/v | folle avoine, échinochloa pied-de-coq, brome du Japon, sétaire glauque, sétaire verte, brome des toits |

| | | | | |
|---------------------------|--|-------------|----------------------------------|---|
| Liquid Achieve™ SC | blé de printemps, blé dur, orge de printemps | 0,5 L/ha | Turbocharge à 0,5 % v/v | folle avoine, séttaire verte, séttaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, ivraie de Perse |
| Axial 100 EC | blé de printemps, orge de printemps | 0,6 L/ha | Adigor à 0,7 L/ha | folle avoine, séttaire verte, séttaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet |
| Axial Herbicide | blé de printemps, orge de printemps | 1200 mL/ha | Aucun requis | folle avoine, séttaire verte, séttaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet |
| Horizon 240EC* | blé de printemps, blé dur | 0,23 L/ha | Score à 0,8 % v/v | folle avoine, séttaire verte, séttaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée |
| Horizon NG | blé de printemps, blé dur | 0,93 L/ha | Aucun requis | folle avoine, séttaire verte, séttaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée |
| Puma 120 Super** | blé de printemps, blé dur, orge de printemps | 0,77 L/ha | Aucun requis | folle avoine, séttaire verte, séttaire glauque, échinochloa pied-de-coq |
| Puma Advance | blé de printemps, blé dur, orge de printemps | 1,02 L/ha | Aucun requis | folle avoine, séttaire verte, séttaire glauque, échinochloa pied-de-coq |
| Everest 2.0*** | blé de printemps, blé dur | 36-72 mL/ha | Ag-Surf ou Agral 90 à 0,25 % v/v | folle avoine, séttaire verte, avoine cultivée spontanée, renouée scabre Consulter l'étiquette de l'Everest 2.0 pour l'information sur les taux |
| Traxos Herbicide | blé de printemps, blé dur | 1,2 L/ha | Aucun requis | folle avoine, séttaire verte, séttaire glauque, échinochloa pied-de-coq, avoine spontanée, graines de l'alpiste des Canaries spontanée, panic millet, ivraie de Perse |

*Horizon 240EC peut être remplacé par un produit équivalent qui fournit 56 g i.a./ha de clodinafop-propargyl au taux d'utilisation de l'étiquette.

**Puma 120 Super peut être remplacé par un produit équivalent qui fournit 92 g i.a./ha de fénoxaprop-P-éthyl

***Everest 2.0 WDG peut être remplacé par un produit équivalent qui fournit 24 g i.a./ha de flucarbazone-sodium

Instructions pour le mélange

Voir les Instructions pour le mélange PIXXARO A HERBICIDE + MCPA ESTER OU CURTAIL M + AUTRES HERBICIDES POUR LA SUPPRESSION DE GRAMINÉES ANNUELLES dans la section intitulée MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L'HERBICIDE PIXXARO A + AUTRES PRODUITS D'ASSOCIATION.

ZONES TAMPONS

Les méthodes ou équipements de pulvérisation suivants ne nécessitent pas de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, broussiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens/marins.

| Méthode d'application | Culture | | Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des: | | | | |
|------------------------|---|--------------|--|-------------|--|-------------|-------------------|
| | | | Habitat d'eau douce d'une profondeur | | Habitats estuariens/ marins d'une profondeur | | Habitat terrestre |
| | | | Moins de 1 m | Plus de 1 m | Moins de 1 m | Plus de 1 m | |
| Pulvérisateur agricole | Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps | | 1 | 1 | 1 | 0 | 2 |
| Aérienne | Blé de printemps, blé dur, blé d'hiver, orge de printemps | Voilure fixe | 5 | 1 | 1 | 0 | 80 |
| | | Hélicoptère | 5 | 1 | 1 | 0 | 65 |

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

La zone tampon de la dérive de pulvérisation de ce produit peut être modifiée en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant le Calculateur de zone tampon sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Pixxaro A est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Pixxaro A et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Pixxaro A ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

072417

Code de l'étiquette: CN-31303-010-F

Remplace: CN-31303-009-F



Dow AgroSciences

plus M™ Ester 600 Herbicide

| | | |
|---------------|----------|------------------|
| GROUPE | 4 | HERBICIDE |
|---------------|----------|------------------|

Utiliser sur le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le lin (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique), les pâturages, bords de route et les terrains incultes.

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE: MCPA, présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle.....600 g e.a./L
Concentré émulsifiable

NO. D'HOMOLOGATION 29622 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT - POISON

CONTENU NET: 1L – 450 L

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

®™ Marque de The Dow Chemical Company ("Dow") ou d'une société affiliée

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif ou mortel si ingéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Rincer IMMÉDIATEMENT tout concentré qui est sur la peau ou dans les yeux. Après l'utilisation, se laver les mains et toute partie de la peau exposée. Ne pas inhaler le brouillard de pulvérisation.

Ne pas utiliser dans des zones résidentielles, c'est-à-dire dans des sites où des personnes peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après, notamment autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Manutention du concentré (mélange et chargement)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures, et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les préposés à l'application, qui ont recours à une cabine fermée n'ont pas à porter de gants résistant aux produits chimiques.

Ré-entrée d'ouvrier - NE PAS retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 12 heures suivant le traitement.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

NE PAS provoquer le vomissement. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie de déglutition. Aucun antidote spécifique. Recourir aux soins de soutien. Le traitement doit se fonder sur le jugement du médecin pour contrer les réactions du malade. Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI
Éviter la contamination des étangs, des cours d'eau, des rivières ou d'autres points d'eau aménagés. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Ruissellement

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des zones traitées, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. les sols compactés, à texture fine ou pauvres en matière organique, comme l'argile). Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation (zone tampon) entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Lessivage

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sable, sable loameux et loam sableux) et/ou là où la nappe phréatique est peu profonde.

ENTREPOSAGE

Entreposer le contenant bien fermé loin des semences, des engrais, des plantes et des aliments. Peut être entreposé à n'importe quelle température. BIEN AGITER AVANT L'UTILISATION.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à Remplissages Multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

PRÉCAUTIONS D'UTILISATION GÉNÉRALE

- L'herbicide plus M Ester 600 peut endommager les cultures sensibles, les cultures ornementales et les autres plantes même lorsqu'utilisé en quantités quasi négligeables.
- Éviter de provoquer une dérive sur la végétation désirable. Les pulvérisations grossières sont moins susceptibles à la dérive. Ne pas pulvériser en période de grands vents.
- Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant le traitement.
- Retirer les animaux de boucherie des champs traités au moins 3 jours avant l'abattage.
- Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 7 jours suivant le traitement.

MÉLANGE

Bien agiter avant l'utilisation. Pour assurer un mélange uniforme, remplir le réservoir d'eau propre jusqu'à la moitié, ajouter la quantité requise d'herbicide de plus M Ester 600 et bien agiter. Ajouter la quantité manquante d'eau et agiter avant de pulvériser. Si la bouillie de pulvérisation a été laissée à stagner, bien agiter avant de la pulvériser. Bien nettoyer le pulvérisateur après son utilisation.

ÉQUIPEMENT ET VOLUME DE PULVÉRISATION

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation doit être fixée à une hauteur de 60 cm ou moins au-dessus des cultures ou du sol.

Pulvérisation aérienne

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

L'herbicide plus M Ester 600 peut être recommandé en mélange en réservoir avec d'autres produits. Consulter l'étiquette du produit d'association du mélange en réservoir et se conformer aux précautions, restrictions et au mode d'emploi les plus restrictifs.

CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION

Utiliser la dose requise pour supprimer les mauvaises herbes présentes. Afin de minimiser les risques d'endommager la culture, ne pas utiliser une dose supérieure à la dose recommandée pour la culture visée. Des doses supérieures peuvent être requises pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes. L'utilisation de doses supérieures aux doses recommandées pour une culture visée peut

occasionner des dommages significatifs à la culture, et ne pourraient être utilisés que lorsque le risque de dommages à une culture serait compensé par les avantages d'une suppression améliorée des mauvaises herbes. Appliquer quand la température est chaude et quand la culture et les mauvaises herbes sont en croissance active et que les mauvaises herbes sont à un stade où elles sont sensibles au traitement. Éviter d'appliquer le produit lors d'une sécheresse ou s'il fait exceptionnellement chaud.

| Culture | Moment Propice À L'Application | Méthode | Dose Recommandée Par Hectare |
|---|---|-----------------------|--|
| Céréales de printemps (blé, orge, seigle, avoine), sans contre-ensemencement de légumineuses | De la 3 ^e feuille déployée jusqu'au début du stade de la feuille étendard (blé, orge, seigle) De la 1 ^{ère} feuille déployée jusqu'au début du stade de la feuille étendard (avoine) Du stade laiteux jusqu'à la pleine maturité (blé, orge, seigle) Ne pas appliquer plus d'un traitement par an. | terrestre ou aérienne | Jusqu'à 1,05 L pour le blé, l'orge et le seigle Jusqu'à 900 mL pour l'avoine |
| Céréales d'automne (blé d'automne, seigle d'automne) | Au printemps, entre le plein tallage et le stade de la sortie de la feuille étendard Ne pas appliquer pendant ni après le stade de la feuille étendard. Ne pas appliquer sur les plantules de céréales d'automne à l'automne. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an. | terrestre seulement | Jusqu'à 1,05 L |
| Lin (Ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur en acide linoléique) | Quand le lin a une hauteur de 5 cm jusqu'avant l'apparition des boutons floraux Pour minimiser les dommages pour la culture, pulvériser dans les premiers stades de croissance, en soirée et utiliser des volumes élevés d'eau. Ne pas appliquer plus d'un traitement par an. | terrestre ou aérienne | Jusqu'à 700 mL Attention : Des dommages peuvent être observés sur la culture au tout début, mais les rendements ne devraient pas être affectés. |
| Étable graminées et légumineuses (luzerne, trèfle alsike et trèfle rouge) | Pour la suppression des mauvaises herbes sensibles, annuelles ou vivaces, qui émergent tôt au printemps, pulvériser très tôt au printemps, avant que les plantes fourragères ne débutent leur croissance. Les prairies de graminées pures peuvent être traitées à l'automne. | terrestre seulement | Jusqu'à 1,65 L |

| | | | |
|--|--|--|---------------|
| | Ne pas appliquer plus d deux traitements par an, avec l'intervalle minimal entre les traitements des 90 jours. | | |
| Pâturages (sans légumineuses), terres non cultivées | <p>Appliquer dans une période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou en septembre.</p> <p>Bien recouvrir le feuillage, en utilisant 100 à 300 litres d'eau par hectare.</p> <p>Utiliser la dose la plus élevée sur les mauvaises herbes vivaces ; un deuxième traitement peut s'avérer nécessaire. Le fait de herser les chaumes de céréales et de pulvériser les repousses peut aider à la suppression.</p> <p>Ne pas appliquer sur des graminées et des pâturages nouvellement semés avant qu'ils ne soient bien établis.</p> <p>En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 semaines avant la gelée</p> <p>Pour chaume et pâturages, ne pas appliquer plus d deux traitements par an. Pour pâturages et l'intervalle minimal entre les traitements est de 90 jours. Pour chaume et l'intervalle minimal entre les traitements est de 21 jours.</p> | <p>Application terrestre ou aérienne (application aérienne utiliser SEULEMENT sur les pâturages sans légumineuses, terres non cultivées, chaume et bords de routes)</p> <p>Pour les traitements localisés de tous les bords de route et terres non cultivées au moyen d'un pulvérisateur manuel à haute pression, ne pas dépasser 900 L de solution prête à l'emploi (équivalents à 15 L du produit) par jour par préposé à l'application.</p> <p>Pour l'application au moyen d'un équipement manuel, utiliser une concentration maximale de 165 mL de plus M Ester 600 Herbicide dilue avec 10 L d'eau.</p> <p>Pour les traitements généralisés dans des sites les bords de route et terres non cultivées, un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 21 jours.</p> | Jusqu'à 2,8 L |

SUPPRESSION DE LA VÉGÉTATION LIGNEUSE DANS LES ZONES NON-PÂTURÉES

Appliquer en période de croissance rapide, habituellement en mai, juin et/ou septembre. Appliquer 1,8 à 3,7 litres de produit dans 100 à 1000 litres d'eau par hectare. Utiliser la dose inférieure sur les espèces plus sensibles comme le cerisier à grappe, la symphorine de l'Ouest et le saule. Pulvériser les broussailles jusqu'à 3 mètres de hauteur quand le feuillage est bien développé. Les applications effectuées aussitôt que les feuilles sont complètement déployées donnent habituellement les meilleurs résultats. Appliquer un volume de bouillie suffisamment élevé pour mouiller complètement toutes les parties du plant jusqu'au sol. Les broussailles ou les arbres de plus de 3 mètres de hauteur devraient être coupées au sol et traités lorsque la repousse mesure plus que 0,6 mètre de hauteur. En présence de bonnes conditions de croissance et d'humidité du sol, une pulvérisation peut être effectuée jusqu'à 2 ou 3 semaines avant la gelée. Pour diminuer les risques de dérive, un agent antidérive peut être ajouté. Pour connaître l'ordre de mélange, se conformer au mode d'emploi de l'étiquette de l'agent antidérive.

Application terrestre ou aérienne.

Pour les traitements généralisés de la végétation ligneuse, un maximum de deux applications est autorisé par saison, et l'intervalle minimal entre les traitements est de 21 jours.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

(NE PAS dépasser le taux indiqué pour chaque culture identifiée dans la section CULTURES, MOMENT PROPICE POUR L'APPLICATION, DOSES ET MÉTHODES D'APPLICATION)

Mauvaises Herbes Sensibles Supprimées

Bardane (avant le stade de 4 feuilles), Lampourde glouteron, Plantain, Sagesse-des-chirurgiens*, Chénopode blanc, Moutardes (sauf des chiens et tanaïse), Laitue scariole, Herbes à poux, Anserine de Russie*, Bourse-à-Pasteur*, Tabouret des champs, Vesce, Radis sauvage, Tournesol sauvage (annuel).

* Utiliser la dose la plus élevée de la gamme.

Doses Pour Supprimer Les Mauvaises Herbes Sensibles

Petits plantules, bonnes conditions de croissance : 580 mL/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 900 mL/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

Mauvaises Herbes plus Difficiles À Supprimer

Laiteron potager, Armoise bisannuelle, Laitue bisannuelle*, Bardanette épineuse, Chardon des champs*, Spargoute des champs*, Patience crépue, Pissenlit, Moutarde des chiens, Liseron des champs*, Prêle des champs*, Lépidie des champs*, Salsifis majeur, Herbe à gomme, Galinsoga cilié, Liseron des haies*, Ortie royale (avant le stade de 4 feuilles), Cranson dravier*, Kochia, Renouée persicaire*, Euphorbe érule*, Chénopode glauque, Laiteron des champs*, Pourpier potager, Amarante à racine rouge, Centaurée de Russie*, Soude roulante, Renouées*, Mélilot (plantules), Moutarde tanaïse, Sarrasin de Tartarie.

* Suppression des parties épigées.

Doses Pour Les Mauvaises Herbes plus Difficiles À Supprimer

Petits plantules, bonnes conditions de croissance : 1,05 L/ha.

Mauvaises herbes plus grosses, conditions sèches et fraîches, infestations sévères : 1,50 L/ha.

À des stades plus avancés, les mauvaises herbes sont plus difficiles à supprimer.

INSTRUCTIONS SUR L'ÉTIQUETTE CONCERNANT L'ÉPANDAGE AÉRIEN

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3852. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

ZONES TAMPONS

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE pour les méthodes et équipements de pulvérisation suivants : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitement localisé.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (tels que prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones

arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

| Méthode d'application | Culture | Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des : | | | | | |
|------------------------|---|---|-------------|---|-------------|---------------------|-----|
| | | Habitats d'eau douce d'une profondeur de : | | Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de : | | Habitats terrestres | |
| | | moins de 1 m | plus de 1 m | moins de 1 m | plus de 1 m | | |
| Pulvérisateur agricole | Céréales, lin, graminées, légumineuses, chaume, bords de route, terres non cultivées, végétation ligneuse | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 | |
| Pulvérisation aérienne | Cultures en milieu terrestre destinées à la consommation humaine et animale | | | | | | |
| | Céréales, lin | Voilure fixe | 1 | 0 | 1 | 0 | 60 |
| | | Voilure tournante | 1 | 0 | 1 | 0 | 50 |
| | Pâturages, chaume | Voilure fixe | 5 | 1 | 1 | 1 | 100 |
| | | Voilure tournante | 4 | 1 | 1 | 1 | 80 |
| | Utilisations non agricoles | | | | | | |
| | Bords de route, terres non cultivées, végétation ligneuse | Voilure fixe | 30 | 1 | 20 | 1 | 200 |
| | | Voilure tournante | 20 | 1 | 10 | 1 | 100 |

Appliquer dans un volume de 50 à 200 litres d'eau par hectare à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre sauf si mentionné différemment. Des volumes d'eau plus élevés contribuent à diminuer les risques d'endommager la culture. Appliquer dans un minimum de 30 litres d'eau par hectare par équipement aérien. Utiliser des buses et une pression de façon à pulvériser des gouttelettes de grosseur moyenne à grossière. Éviter de produire de fines gouttelettes, qui sont plus susceptibles à la dérive. Pour ce qui est des applications localisées, à l'aide d'un sac à dos, mélanger 165 mL de produit dans 10 L d'eau. Pulvériser de façon à mouiller à fond tout le feuillage.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre [fin ou moyen ou grossier] de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à plus M Ester 600, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à plus M Ester 600 et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le plus M Ester 600 ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

030314

Code de l'étiquette: CN-29622-002-F
Remplace: CN-29622-001-F